

## LES FAITS MARQUANTS DE CANCUN MERCREDI, 1ER DÉCEMBRE 2010

La séance plénière de la CdP / RdP s'est réunie le mercredi matin et dans l'après-midi. Dans l'après-midi, la plénière de la CdP a également eu lieu. De nombreux groupes informels dans le cadre du SBI, du SBSTA, de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA se sont également réunis tout au long de la journée.

Note de l'éditeur: La couverture par le Bulletin des Négociations de la Terre, des groupes informels et des groupes de contact est plus limitée que d'habitude, en raison des complications logistiques et de transport.

### CDP

#### PROPOSITIONS DES PARTIES EN VERTU DE L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION (protocoles):

Sur cette question (FCCC/CP/2010/3, FCCC/CP/2009/4-7), le Secrétariat a expliqué que des propositions de nouveaux protocoles et d'un accord sur la mise en œuvre ont été soumises en 2009 par cinq parties, en vertu de l'Article 17 de la Convention, et que leur examen n'a pas été achevé à la CdP 15. Il a également expliqué qu'une nouvelle proposition d'un protocole a été soumise par la Grenade en 2010 et communiquée aux parties conformément aux dispositions de la Convention.

La Grenade, au nom de l'AOSIS, a insisté sur la nécessité de discuter de la forme juridique, soulignant la pertinence autant pour les gouvernements que pour le secteur privé. Elle a appelé à l'établissement d'un groupe de contact à composition non limitée pour examiner, de manière transparente et participative, les questions suivantes: la forme juridique du résultat; les liens avec les instruments existants; et une stratégie appropriée pour adopter un résultat juridiquement contraignant à la CdP 17 à Durban.

Plusieurs pays en développement ont exprimé leur soutien à la proposition. Lors de la présentation de la proposition d'un nouveau protocole par son pays pour compléter le Protocole de Kyoto, le représentant de TUVALU a qualifié le groupe de contact comme une étape vers l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant à Durban. Le COSTA RICA a souligné que le groupe devrait avoir le mandat de préciser la forme juridique.

La République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a appuyé la création du groupe de contact, mais a indiqué qu'il ne devra pas détourner l'attention des négociations de l'AWG-KP. L'UE a déclaré que le groupe de contact devra veiller à éviter le chevauchement des travaux et tenir compte

des consultations informelles en cours sur cette question. Le VENEZUELA a déclaré que le groupe ne devra être en conflit avec d'autres propositions en vertu de l'Article 17 de la Convention et devra tenir compte des progrès accomplis dans le cadre de l'AWG-LCA.

À propos de la nécessité d'une issue juridique dans le cadre des deux voies de négociations de l'AWG-LCA et de l'AWG-KP, le BRÉSIL a appuyé la création d'un espace pour discuter de cette question. L'INDE a préféré que les efforts soient concentrés sur les questions qui peuvent être réglées à Cancun et sur l'avenir du Protocole de Kyoto qui est "très menacé", déclarant que les progrès au sein de l'AWG-KP sont bien lents par rapport à l'AWG-LCA. Il a également indiqué qu'une fois que la substance sera approuvée, sous la forme "suivra."

La Chine a reconnu la nécessité de discuter des questions juridiques, soulignant qu'un amendement à l'Annexe B du Protocole constitue un résultat juridiquement contraignant pour ce qui est du Protocole, et qu'un résultat juridiquement contraignant visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention est acceptable pour son pays. Appuyée par l'ARABIE SAOUDITE, la CHINE a souligné l'importance de la charge de travail que les parties doivent abattre, et a demandé instamment de concentrer les efforts sur les deux groupes de travail spéciaux et sur un résultat "constructif et équilibré" à Cancun. L'ARABIE SAOUDITE a mis l'accent sur la "menace à la continuité du Protocole de Kyoto", certaines parties ayant déclaré qu'elles n'accepteraient «en aucun cas», une nouvelle période d'engagement.

L'AFRIQUE DU SUD a décrit l'incertitude qui plane sur la forme juridique comme un «obstacle majeur» pour les négociations et a déclaré qu'une décision sur ce point "permettrait de débloquer de nombreuses questions." Elle a appelé à une "approche pragmatique", notant que les travaux de la CdP, de la CdP/RdP et des deux groupes de travail spéciaux doivent être complémentaires et se renforcer mutuellement. L'AFRIQUE DU SUD a parlé de la nécessité de faire avancer les travaux dans le cadre de la Convention et du Protocole de manière "équilibrée et globale", afin d'obtenir des résultats ayant le même statut juridique.

L'AUSTRALIE s'est félicitée de l'intérêt des parties pour un résultat juridiquement contraignant et, en notant les efforts de son pays pour faire avancer les discussions dans ce sens, a préconisé un "débat rigoureux" qui intègre toutes les propositions connexes. La NORVEGE a exprimé un "soutien

fort" pour un résultat juridiquement contraignant, a demandé suffisamment de temps pour en discuter et a appuyé la proposition de la Grenade.

Espinosa, la présidente de la CdP, a noté que les protocoles proposés portent sur des questions actuellement examinées dans le cadre de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, et a souligné l'importance de travailler à Cancun vers un ensemble consolidé de décisions «qui est à notre portée." Elle a proposé, et les parties ont accepté, d'établir un groupe de contact présidé par Michael Zammit Cutajar (Malte) qui va se pencher sur les protocoles proposés par Grenade au nom de l'AOSIS, de Costa Rica et de Tavulu, les trois propositions pour lesquelles un espace de discussion a été demandé. Espinosa, la présidente de la CdP a noté que les délégations en question ont «clairement indiqué» que le protocole n'est pas une question qui peut être réglée à la CdP 16, mais plus tard, et a souligné que les discussions sur la forme juridique ne doivent pas ralentir les deux groupes de travail spéciaux. Espinosa, la présidente de la CdP a également déclaré que le président Zammit Cutajar ferait une mise à jour sur les progrès accomplis, à la plénière de bilan, le samedi.

Le représentant des YOUNGO a rappelé aux parties l'impasse sur ce point à Copenhague. Il a reconnu que beaucoup de travail a été accompli depuis la CdP 15 et que Grenade a également proposé un nouveau protocole par la suite. Il a exhorté les parties à rétablir la confiance, à faire preuve de leadership et à adopter un cadre juridiquement contraignant pour protéger les pays les plus vulnérables qui sont les moins responsables du problème climatique. Le RÉSEAU ACTION CLIMAT a souligné que les parties ont la possibilité aujourd'hui d'établir un processus pour apporter une «contribution importante» à la réalisation d'un résultat juridiquement contraignant. CLIMATE JUSTICE NOW a demandé aux parties d'œuvrer pour un résultat juste dans les deux voies, en gardant à l'esprit la responsabilité historique, et aux pays développés, de réduire les émissions de 40% sans recours aux marchés ou à toute autre assistance. Les ORGANISATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES ont mis l'accent sur la situation «désastreuse et urgente" des peuples autochtones qui doivent faire face aux impacts climatiques.

## CDP / RDP

### MÉCANISME DE DÉVELOPPEMENT PROPRE

(MDP): Clifford Mahlung, président du conseil exécutif du MDP, a présenté le rapport sur les travaux du Conseil en 2010 (FCCC/KP/CMP/2010/10), en soulignant les réalisations telles que: l'élaboration et l'adoption de nouvelles procédures pour l'enregistrement, la livraison et l'examen, y compris les échéanciers de chaque étape; l'élaboration d'un programme de prêts pour aider les pays ayant moins de dix activités de projet enregistrées; et l'élaboration d'une procédure de recours contre les décisions du Conseil.

L'UE a suggéré que le Conseil devrait: indiquer le temps qu'il lui a fallu pour couvrir les étapes clés du cycle de projet; privilégier le développement de haut en bas des méthodologies en utilisant autant que possible des valeurs par défaut; et permettre l'utilisation des niveaux de référence normalisés et des critères d'additionnalité. L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a encouragé le Conseil à faciliter une plus grande participation au MDP par les pays sous-représentés, y compris en mettant en application le programme de prêts. Pour ce qui est de la procédure de recours, elle a souligné qu'il existe des aspects qui nécessitent encore du travail, a déclaré qu'il serait prématuré d'adopter une décision lors de cette session, et a suggéré l'établissement d'un programme à cet effet.

La GRENADE, au nom de l'AOSIS, a appuyé la mise en application rapide du régime de prêts et a encouragé le Conseil à poursuivre ses efforts visant à améliorer l'efficacité de, et la participation au MDP. L'INDE, la ZAMBIE et d'autres ont

exhorté la CdP / RDP à envoyer un message au marché du MDP indiquant la poursuite du MDP par le biais d'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Plusieurs pays ont appuyé l'examen de l'inclusion du PFC dans le cadre du MDP.

La BANQUE MONDIALE a noté que, bien que ses activités au titre du MDP aient été menées essentiellement dans les pays à revenu intermédiaire, elle est en train d'accroître ses activités dans les pays à faible revenu, et que 20% de son portefeuille du MDP est désormais destiné à l'Afrique. Exprimant ses préoccupations au sujet de l'érosion de la confiance dans le MDP, elle a proposé: d'améliorer la fiabilité de la réglementation par des règles plus prévisibles et des lignes directrices, réduire les délais et simplifier les procédures du MDP afin de minimiser les coûts des transactions; encourager l'innovation; et accroître et étendre la portée du MDP; offrir de nouvelles possibilités pour permettre aux pays les plus pauvres de tirer profit du MDP, par exemple en encourageant l'expansion du MDP à l'agriculture et à la foresterie; et veiller à ce que la structure de gouvernance du MDP renforce la confiance et la transparence.

L'Association internationale pour l'échange de droits d'émission, au nom des ONG des entreprises, a appelé à une plus grande intégration des méthodes normalisées pour la détermination des bases de référence et de l'additionnalité. La Coalition Mondiale des Forêts, au nom des ONG environnementales, a appelé à la surveillance de tous les outils de référence et de l'additionnalité, et a souligné la nécessité de la réduction des émissions à la source, du remboursement de la dette écologique et climatique et d'un financement suffisant pour l'adaptation. ICLEI- Les Gouvernements locaux pour la durabilité, au nom des GOUVERNEMENTS LOCAUX ET DES AUTORITÉS MUNICIPALES, a appelé à la création de cadres pour permettre aux administrations locales de mieux soutenir la mise en œuvre des projets du MDP. L'organisation «Femmes d'Europe pour un avenir commun», au nom des ONG pour les questions de GENDER, s'est opposée à l'inclusion des activités de l'énergie nucléaire dans le cadre du MDP, soulignant que ces activités pourraient constituer un obstacle au développement des sources d'énergie sûre telles que les sources d'énergie renouvelables.

Eduardo Calvo Buendía (Pérou) et Kunihiro Shimada (Japon) co-présideront un groupe de contact. Espinosa, la présidente de la CdP / RDP, a également suggéré la tenue de consultations informelles sur le PFC dans le cadre du MDP et a indiqué qu'elle allait nommer un facilitateur pour ces consultations.

**MISE EN OEUVRE CONJOINTE:** Benoît Leguet, président du Comité de supervision de la Mise en œuvre conjointe, a présenté le rapport annuel du Comité de supervision (FCCC/KP/CMP/2010/9), mettant en relief les réalisations telles que l'adoption d'une norme pour déterminer l'importance et les règles de comptabilisation des variations dans un projet existant. Il a également parlé de la nécessité de changements fondamentaux dans la Mise en œuvre conjointe, ainsi que d'un soutien financier accru, pour permettre au mécanisme de continuer à fonctionner.

L'UE a soutenu la poursuite de la Mise en œuvre conjointe et a exprimé sa volonté à discuter d'autres améliorations et changements à son fonctionnement au-delà de 2012. L'UKRAINE a souligné qu'il faudrait davantage de travail pour finaliser une décision.

Washington Zhakata (Zimbabwe) et Helmut Hojesky (Autriche) co-présideront un groupe de contact.

**CONFORMITÉ:** Le rapport du Comité chargé de l'application des dispositions: Kunihiro Shimada, coprésident du Comité chargé de l'application des dispositions, a présenté le rapport du Comité (FCCC/KP/CMP/2010/6), décrivant l'examen par le Comité de diverses questions, notamment: les questions de conformité concernant la Bulgarie qui ont entraîné la suspension

de la participation de ce pays aux mécanismes de flexibilité; les questions relatives à la Croatie, soulignant que la Croatie n'a pas présenté un plan de correction de sa non-conformité, alors que le délai pour le faire est passé; ainsi que les questions concernant la démarche à suivre au cas où les pays de l'Annexe I ne respectent pas les obligations de communication des données, soulignant que Monaco n'a pas soumis sa cinquième communication nationale.

Pornchai Danvivathana (Thaïlande) et Richard Tarasofsky (Canada) coprésideront un groupe de contact.

#### **Recours de la Croatie contre une décision de la Chambre d'exécution du Comité chargé de l'application des dispositions**

**dispositions** : Le Secrétariat a présenté la question du recours de la Croatie contre une décision de la Chambre d'exécution du Comité chargé de l'application des dispositions concernant le calcul de sa quantité attribuée et sa réserve en matière de période d'engagement (FCCC/KP/CMP/2010/2).

La CROATIE a demandé l'établissement d'un groupe de contact pour l'examen de cette question. Il a expliqué que la raison principale de soumettre un recours était que la Chambre d'exécution du Comité chargé de l'application des dispositions avait noté qu'elle n'était pas compétente pour aborder toutes les questions concernant cette affaire et avait proposé que la question soit référée à la CdP/RdP.

Pornchai Danvivathana (Thaïlande) et Richard Tarasofsky (Canada) coprésideront un groupe de contact.

#### **FONDS D'ADAPTATION : Rapport du Conseil du Fonds d'adaptation**

**d'adaptation** : Le président du conseil du Fonds d'adaptation, Farrukh Khan, a présenté le rapport du conseil (FCCC/KP/CMP/2010/7). Notant que le Fonds est maintenant complètement opérationnel, il a déclaré que la tâche principale avait été de mettre en service l'accès direct et a souligné que les Entités de mise en œuvre nationale (EMON) au Sénégal, en Jamaïque et en Uruguay avaient été accréditées. Il a déclaré que 14 projets concepts ont été considérés et deux ont été approuvés en vue de leur financement. Concernant la capacité juridique, il a noté que le Parlement allemand avait approuvé une loi conférant la capacité juridique au Conseil, mais que les étapes finales doivent encore être complétées.

L'ALLEMAGNE a signalé que la capacité juridique serait conférée vers la fin de l'année pour permettre au Conseil de mettre en service l'accès direct et qu'un Protocole d'entente entre l'Allemagne et le Conseil serait signé à Cancún.

Bon nombre de pays ont exprimé leur satisfaction avec le progrès accompli, notant, cependant, la nécessité de renforcer le Fonds par des contributions volontaires des pays développés. La JAMAÏQUE, la SIERRA LEONE et d'autres ont proposé des ateliers de formation régionaux pour renforcer les capacités des EMON potentiels. Le NIGÉRIA a accueilli avec satisfaction les efforts conjoints du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour le développement pour aider à l'établissement des EMON. La Grenade, pour l'AOSIS, et les ÎLES MAURICE ont souligné le besoin de renforcement des capacités des PMA.

Un groupe de contact sera coprésidé par Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda) et Jukka Uosukainen (Finlande).

**Examen du Fonds d'adaptation** : Concernant ce point (FCCC/SBI/2010/10 et MISC.2), l'UE a indiqué qu'elle attend avec impatience l'achèvement du terme de références pour permettre l'examen du Fonds d'adaptation. L'Assemblée des premières nations, s'exprimant au nom du FORUM DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, a réclamé un filet de sécurité pour l'adaptation qui soit efficace et bien établi, ainsi qu'un mécanisme autochtone de financement de l'adaptation.

Un groupe de contact sera coprésidé par Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda) et Jukka Uosukainen (Finlande).

**PROPOSITION DU KAZAKHSTAN POUR MODIFIER L'ANNEXE B DU PROTOCOLE DE KYOTO** : Le Secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour (FCCC/KP/CMP/2010/4), qui se rapporte à une proposition du Kazakhstan de modifier le Protocole de Kyoto de façon à inclure le Kazakhstan en Annexe B. Le KAZAKHSTAN a souligné ses efforts nationaux pour la transition à une économie à faible émission de carbone et le développement d'un cadre juridique pour un mécanisme national de plafonnement et d'échanges de droits d'émissions de gaz à effet de serre. La FÉDÉRATION DE RUSSIE, contrée par les Seychelles, pour l'AOSIS, a appuyé la proposition du Kazakhstan.

Des consultations informelles seront facilitées par Mark Berman (Canada).

**PROPOSITIONS DES PARTIES POUR DES AMENDEMENTS DU PROTOCOLE** : Concernant cette question (FCCC/KP/CMP/2010/3, FCCC/KP/CMP/2009/2-13), le Secrétariat a expliqué que des propositions pour des amendements au Protocole de Kyoto ont été reçues en vertu des Articles 20 et 21 du Protocole (amendements au Protocole et à ses annexes) par des parties en 2009 et que leur considération n'a pas été complétée à la CdP/RdP 5. Il a également expliqué qu'une nouvelle proposition avait été reçue de la Grenade en 2010, et a été communiqué aux parties selon les dispositions du Protocole.

La Grenade, pour l'AOSIS, a fait un appel à « sortir de l'impasse à temps » pour une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto, y compris des objectifs ambitieux de réduction des émissions. Soutenue par TUVALU, SAINTE-LUCIE et d'autres, elle a proposé de maintenir ce point de l'ordre du jour ouvert de sorte qu'il puisse être revisité, en fonction du rapport du président de l'AWG-KP. TUVALU a indiqué qu'il serait également utile que le président du SBI présente un compte rendu à la CdP/RdP, afin de guider le travail sur les amendements proposés au sujet des immunités et des privilèges.

LE RÉSEAU INTERNATIONAL ACTION CLIMAT a souligné que le report des surplus d'UQA ne doit pas miner les objectifs de réduction d'émissions de la seconde période d'engagement.

Les parties ont accepté de maintenir le point de l'ordre du jour ouvert pour un examen plus approfondi des propositions d'amendement du Protocole soumises par les parties, basé sur le rapport du président de l'AWG-KP.

#### **GROUPES INFORMELS**

**UTCATF (AWG-KP)** : Lors de consultations informelles, les parties ont poursuivi les travaux sur la base du texte du président (FCCC/KP/AWG/2010/CRP.4). Les parties ont examiné le texte proposé par une partie portant, entre autres sur, les produits ligneux récoltés (PLR), les niveaux de référence et la force majeure. Plusieurs parties ont suggéré que la nouvelle proposition pourrait ralentir l'accord sur l'UTCATF au cours de cette réunion. Quelques pays ont noté que la référence à la gestion du plafonnement des forêts dans la proposition serait problématique.

Quelques parties ont présenté des discussions engagées dans deux groupes « informels informels » sur les PLR et la force majeure. Les parties ont discuté de trois options pour tenir compte des PLR, à savoir : l'oxydation instantanée ; l'application d'un taux de détérioration simple ; et des taux de détérioration spécifiques au produit plus détaillés. Concernant la force majeure, les parties ont noté la discussion sur la clarification des perturbations anthropogènes et non-anthropogènes, de même que le besoin de clarté sur les liens entre les causes et les impacts des perturbations. Les parties ont également considéré le besoin de clarification de la comptabilité des milieux humides.

## ENSEMBLE DES QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

**(AWG-KP) :** Au cours des consultations informelles du sous-groupe sur l'ensemble des questions méthodologiques, les parties ont considéré la nécessité de diviser les discussions en, d'une part, celles portant sur les interrelations avec les problèmes politiques importants et d'autre part, celle de nature technique ou pratique. Concernant l'addition de nouveaux GES lorsque la source des émissions est mal connue, les parties ont discuté des options pour signaler, mais pas pour comptabiliser ces gaz, vu le défi de l'attribution. Quelques parties ont souligné le besoin de travail plus technique sur ces questions. Les parties ont également considéré la question de savoir s'il y a besoin d'une décision de la CdP/RdP et d'un amendement du Protocole pour inclure de nouveaux gaz. Les parties ont également considéré les options sur les paramètres de mesure communs, se concentrant sur les options concernant le potentiel de réchauffement global pour les gaz de courte durée, en particulier le méthane. Les parties ont accepté de supprimer l'Article D portant sur les secteurs et les catégories de source énumérés dans l'Annexe A. Les consultations informelles se poursuivront.

**ADAPTATION (AWG-LCA) :** Lors de la rencontre du groupe de rédaction de l'AWG-LCA sur l'adaptation en matinée, les parties ont abordé l'organisation du travail. Elles ont accepté de se réunir informellement pour essayer de réduire les options sur les arrangements institutionnels et les pertes et dommages, basant leur travail sur les progrès accomplis à Tianjin.

**FINANCES, TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AWG-LCA) :** Au cours de la rencontre du groupe de rédaction de l'AWG-LCA sur les finances, la technologie et le renforcement des capacités, en matinée, les parties ont considéré la manière d'aller vers l'avant. Concernant les finances, le plan de travail proposé comprend : la considération des sources à long terme et l'étendue des finances ; le financement de démarrage rapide ; et l'ensemble des questions portant sur le nouveau fonds, y compris la gouvernance, les arrangements institutionnels et le processus de conception.

Concernant la technologie, il a été proposé que les discussions reprennent là où les parties s'étaient arrêtées à Tianjin et considèrent les questions en suspens portant sur : l'interrelation entre le mécanisme de technologie et les finances ; le rapport entre le Comité de direction sur la technologie (CDT) et le Centre et réseau des technologies du climat (CRTC) ; les directives de la CdP et le processus d'élaboration du CDT et du CRTC ; et les droits de propriété intellectuels. Les parties ont accepté d'entreprendre des consultations informelles sur les questions spécifiques. Pour le renforcement des capacités, des consultations bilatérales se tiendront sur la façon de continuer le travail à Cancun.

**ATTÉNUATION (AWG-LCA) :** Lors de la rencontre du groupe de rédaction de l'AWG-LCA sur l'atténuation, en soirée, les parties ont considéré de nouvelles notes contenant des éléments possibles d'une partie du résultat en relation au sous-paragraphe 1(b)(i) du Plan d'action de Bali (atténuation par les pays développés) et au sous-paragraphe 1(b)(ii) du Plan d'action de Bali (atténuation par les pays en développement). Elles se sont concentrées sur la surveillance, la notification et la vérification (MRV) des engagements des pays développés, les actions et appuis, et les MRV des mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (MAAN) par les pays en développement, et le support qui y est relié.

Les parties ont discuté de l'application des règles du Protocole de Kyoto sur l'établissement des rapports et l'examen, du rapport entre les MRV et l'aide financière, en particulier pour les MAAN des pays en développement, et d'un registre. Plusieurs parties ont souligné que le registre devrait être un véhicule pour des actions visant l'appui plutôt qu'une liste de celles qui ont déjà lieu.

Bon nombre de parties ont noté des préoccupations quant au nombre de processus qui pourraient être lancés pour mettre à jour les directives liées aux communications nationales et ont demandé si ceux-ci seraient inclus dans les processus existants étant donné qu'ils « semblent répéter ces processus » ou s'ils seraient nouveaux.

**CONSÉQUENCES POTENTIELLES (AWG-KP) :** Au sein du sous-groupe informel de l'AWG-KP sur les conséquences potentielles, en après-midi, les parties ont discuté des deux dernières options dans le texte de projet de décision portant sur la question de savoir si un forum permanent sera établi ou si les canaux existants seront utilisés, y compris les communications nationales, pour aborder les conséquences potentielles des mesures de riposte. Une divergence de vues sur la question est demeurée et la question a été renvoyée au groupe de contact de l'AWG-KP sur les nouveaux engagements des pays de l'Annexe I.

## DANS LES COULOIRS

Les « choses commencent à devenir intéressantes », était la façon avec laquelle un délégué décrivait les négociations au Moon Palace ce mercredi, suite aux séances plénières de la CdP et de la CdP/RdP en après-midi.

Au cours des séances plénières, consacrées aux nouveaux Protocoles proposés en vertu de la Convention et les diverses propositions pour modifier le Protocole de Kyoto, l'intérêt intense des délégués était « à peine étonnant », étant donné que l'incertitude au sujet de la forme juridique du résultat de l'AWG-LCA a jeté son ombre sur les négociations depuis la CdP 13 à Bali, et que l'avenir du Protocole de Kyoto semble « suspendu en équilibre ». Bon nombre de ceux ayant été témoins des « âpres » discussions de la CdP sur les nouveaux Protocoles proposés à Copenhague l'année dernière ont été franchement étonnés par la session. Les parties ont accepté la proposition de l'AOSIS, d'établir un groupe de contact sur le résultat juridique, sans aucune discussion ou dissidence. Certains ont également observé que les positions « des principaux pays du G-77/ Chine » s'étaient retournées vers le soutien affiché d'un résultat juridiquement contraignant dans le cadre de l'AWG-LCA. « C'est certainement une étape positive vers la bonne direction - mais nous pouvons encore avoir différents points de vue sur la signification d'un résultat juridiquement contraignant », a analysé un négociateur chevronné à la suite de la séance. « Je suis étonné – de façon positive ! Que vient-il de se produire ? » s'est exclamé un observateur.

Au même moment, quelques délégués, toujours « traumatisés par Copenhague », ont exprimé des inquiétudes au sujet de la transparence et ont spéculé que bon nombre de discussions avaient lieu derrière les portes closes. Ceux dans le secret ont confirmé que les discussions « green room », convoquées par les Mexicains, devenaient régulières, l'atténuation étant l'une des questions clés discutées. Certaines des préoccupations des parties se sont cristallisées au cours de la réunion de soirée de l'AWG-LCA sur l'atténuation, un délégué s'alarmant que « ce processus sera miné si les questions de fond liées à l'atténuation sont le sujet de consultations auxquelles toutes les parties ne peuvent participer ». D'autres, cependant, étaient encouragés par le processus de consultation : « Quelqu'un doit se concentrer sur les grandes questions de l'atténuation qui sont communes aux deux voies et la présidence de la CdP a réaffirmé que ces consultations complémentaires soutiendront le travail des Groupes de travail spéciaux ». Des rumeurs circulaient également au sujet de textes qui étaient rédigés ou censément prévus pour être publiés : « Quelqu'un a dit que la présidence de la CdP pourrait présenter quelques idées concrètes dans les prochains jours, il sera intéressant de voir quelle forme elles prendront », a déclaré un délégué chevronné.